

## **Règlement 2025 : balade campagnarde de LA RUEE VERS L'OPPIDUM**

### **RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION**

**ARTICLE 1 –** Chaque participant s'engage sur l'honneur à avoir souscrit une assurance responsabilités civile ainsi qu'une police individuelle d'accident.

**ARTICLE 2 -** Il est expressément indiqué que les randonneurs participent à la manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité

**ARTICLE 3 -** L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas d'accident subit ou provoqué par ce tiers

**ARTICLE 4 –** La manifestation est ouverte aux adultes de 18 ans révolus.

**ARTICLE 5 –** Les inscriptions sont limitées à 250 participants. Elles sont enregistrées par le site payasso sur le lien <https://www.payasso.fr/ruee/campagnarde> du 01 mars 2025 jusqu'au 01 mai 2025 à 00h00.

**ARTICLE 6 -** Pas d'inscription sur place le jour J

**ARTICLE 7 -** Tout échange d'inscription doit être signalé 15j avant la fin des inscriptions

**ARTICLE 8 -** Le droit d'inscription est fixé à 25 euros

**ARTICLE 9 -** Les demandes d'inscription devront être rédigées sur le formulaire électronique mis à disposition sur le site payasso

**ARTICLE 10 -** Les tickets seront à retirer le jour j sur place sur la place de la république.

**ARTICLE 11 -** Chaque participant devra le jour J signé le règlement intérieur.

**ARTICLE 12 -** Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. L'engagement est personnel.

**ARTICLE 13 -** Les participants disposeront d'un temps maximum de 4 heures pour effectuer la totalité du parcours.

**ARTICLE 14 -** Les participants devront se conformer aux règles de circulation du code de la route.

**ARTICLE 15 -** Les concurrents s'engagent à respecter la nature, en particulier en s'abstenant d'abandonner tous déchets, de quelque nature que ce soit, en dehors des zones de ravitaillement mise en place par l'organisation.

**ARTICLE 16 -** L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (violentes intempéries, catastrophes naturelles ou industrielles, absence d'autorisation préfectorale, crise sanitaire ...).

**ARTICLE 17 : Informatique et Liberté -** Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée, dite "informatique et liberté", les participants disposent d'un droit d'accès

et de rectification pour toute information contenue dans le fichier de la société payasso ou dans les extractions de ce fichier réalisées par l'organisation.

**ARTICLE 18 : Droit à l'image** - Les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils peuvent apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation "La ruée vers l'oppidum", sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

**ARTICLE 19 : RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel)** - Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription. Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation de la Ruée vers L'Oppidum, ou pour la communication d'informations exclusivement sportives. En aucun cas, elles ne pourront être cédées et/ou utilisées dans un but commercial, et seront détruites en cas de dissolution du comité d'organisation de l'évènement.

**ARTICLE 20** - En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'information relatifs à l'évènement ou à son environnement sportif.

**ARTICLE 21** - Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur "droit à l'oubli", en adressant la demande à l'adresse courriel [laruéeversloppidum@hotmail.com](mailto:laruéeversloppidum@hotmail.com).

**ARTICLE 22** - Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.